

Évaluation de la recherche

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ IDP - Institut de Droit Public

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES : Université de Poitiers

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022 VAGUE B

Rapport publié le 15/02/2022



Pour le Hcéres¹:

M. Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts²:

M. Marc Joyau, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).



Les données chiffrées de ce document sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :

IDP - Institut de droit public

Acronyme de l'unité :

IDP

Label et N° actuels :

EA 2623

ID RNSR:

199814145N

Type de demande:

Renouvellement à l'identique

Nom du directeur (2020-2021):

M.François Brenet et Mme Anne-Laure Girard

Nom du porteur de projet (2021-2025):

M.François Brenet et Mme Anne-Laure Girard

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Marc Joyau, Université de Nantes

Experts: Mme Delphine Costa, Aix-Marseille université - AMU

M. Emmanuel De Crouy-Chanel, Université de Picardie Jules Verne - UPJV

M. Marc Joyau, Université de Nantes

Mme Elisabeth Lambert, Centre national de la recherche scientifique - CNRS

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Hubert Peres

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

Mme Marianne Faure-Abbad, Université de Poitiers

M. Yves Gervais, Université de Poitiers



INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut de Droit Public (IDP) a été créé en 1990, avec le label d'équipe d'accueil (EA 2623), sous la forme d'une unité de recherche disciplinaire réunissant des enseignants-chercheurs de droit public. L'unité a intégré progressivement des publicistes en provenance d'équipes ayant cessé leurs activités (le Centre de Finances Publiques en 2010 et l'Institut de Droit Sanitaire et Social en 2013).

L'IDP est abrité dans les locaux de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales de l'Université de Poitiers (43, place Charles de Gaulle à Poitiers).

ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

L'IDP est l'une des cinq unités de recherche de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers et de l'École doctorale Droit et science politique Pierre Couvrat. Ces cinq unités ont été regroupées au sein du « Campus Sciences juridiques », qui est l'un des six « campus thématiques » mis en place par l'Université de Poitiers. L'IDP est également concerné par le projet de future structure fédérative regroupant les mêmes cinq unités.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Domaine scientifique: SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire: SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire principal: SHS2_1 Droit

L'IDP est une unité dédiée au droit public. Ses activités s'articulent autour de 4 axes de recherche : les actes ; les ordres juridiques, les contentieux, l'action publique.

DIRECTION DE L'UNITÉ

L'unité est dirigée par M. François Brenet et Mme Anne-Laure Girard.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Personnels en activité	Nombre au 01/06/2020	Nombre au 01/01/2022
Professeurs et assimilés	6	7
Maîtres de conférences et assimilés	12	13
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC	0	
Sous-total personnels permanents en activité	18	20
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	5	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	27	
Autres personnels non titulaires		
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	0	
Total personnels	50	20



AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

La production scientifique de l'IDP est de grande ampleur (124 articles scientifiques, 81 commentaires ou notes de jurisprudence, 22 ouvrages, 7 directions d'ouvrages, 65 chapitres d'ouvrages et 6 thèses publiées) et de qualité. Sa visibilité est nationale, par exemple à travers les Presses Universitaires Juridiques de Poitiers, et l'unité entretient des liens nombreux avec l'étranger, notamment avec des universités colombiennes et japonaises. Parallèlement aux recherches individuelles, l'effort entrepris en matière de recherche collective (notamment dans le cadre de travaux portant sur « La cohérence »), doit être poursuivi.

L'IDP a noué des relations nombreuses, parfois anciennes, avec son environnement non académique (Juridictions, collectivités territoriales, etc.). L'unité contribue ainsi utilement à la diffusion de la culture juridique tout en assurant son rayonnement, y compris auprès du grand public (Nuit du droit, Printemps de la recherche, etc.). Ce savoir-faire gagnerait à être mis aussi au service de la recherche de financements externes. Dans un contexte d'évolution de la contractualisation de la recherche, il est en effet important que l'unité cherche, par exemple du côté de la Région, à obtenir des soutiens financiers plus accentués.

Même si des liens ont déjà été établis avec d'autres unités de l'établissement (par exemple sur le thème des « racines littéraires du droit administratif »), ils pourraient être renforcés pour développer davantage de synergies pluridisciplinaires, interdisciplinaires, ou transdisciplinaires. Le projet de création d'une fédération de recherches réunissant les laboratoires de Droit de l'Université de Poitiers, et qui a vocation à remplacer le Campus de sciences juridiques, pourrait être une réelle opportunité en ce sens.

L'IDP est très conscient de ses qualités et des sujets sur lesquels il lui faut encore progresser. Cette lucidité est un réel atout, mis au service d'une recherche sincère et consciencieuse. L'unité est installée, d'une manière qui satisfait pleinement ses membres, dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers. Les personnels, qu'ils soient permanents en activité (18) ou non titulaires, émérites ou autres (32) expriment tous leur satisfaction d'appartenir à cette équipe. Un soutien particulier et apprécié est apporté aux 27 doctorants. Le souci de promouvoir les 12 maîtres de conférences est réel et en développement et il s'exprime notamment dans l'incitation et l'aide à préparer l'Habilitation à diriger des recherches. Les moyens humains dont dispose l'unité en matière d'appui à la recherche sont cependant insuffisants (un seul demi-poste de catégorie C).

La direction, ou plutôt la co-direction, est stable, efficace et bienveillante. Elle donne une véritable impulsion au travail collectif. Le mode de fonctionnement de cette unité se caractérise par sa souplesse et sa dimension informelle. Ce point semble faire consensus et se révèle actuellement pertinent. Par ailleurs, la pratique interne donne la priorité aux projets plutôt qu'aux quatre axes qui structurent l'unité, lesquels axes sont formulés en des termes très généraux (« Les actes », « Les ordres juridiques », « Les contentieux », « L'action publique »). Ce choix est parfaitement acceptable et se révèle performant, mais il peut donner l'impression que ces axes ne sont que formels. Il paraît en tout cas nécessaire de définir précisément les nouveaux thèmes fédérateurs dans lesquels les projets à venir s'inséreront.

En ce qui concerne le projet et la stratégie à cinq ans, en plus de l'effort à mener en matière de recherche collective, il conviendra de veiller à les inscrire dans le cadre de la future structure fédérative de recherches, tout en faisant en sorte que l'IDP garde son autonomie et sa spécificité. Le développement de travaux en droit des territoires et de l'environnement, thématiques fortement prioritaires aujourd'hui, pourrait être de nature à retenir l'attention de la région Nouvelle-Aquitaine et, peut-être, faciliter l'obtention de financements de recherches et de contrats doctoraux. Par ailleurs, la perspective de l'insertion de l'IDP dans cette fédération à naître doit l'inciter à se questionner sur son mode de fonctionnement informel qui ne sera sans doute pas adapté à cette nouvelle structure.

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne: www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales Évaluation des établissements Évaluation de la recherche Évaluation des écoles doctorales Évaluation des formations Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10

